

# Note à conserver jusqu'en juillet

Saintes, le 20 décembre 2017

Le Principal

aux

parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>

Mesdames et messieurs les parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>,

En fin d'année scolaire, **chaque élève de 3<sup>ème</sup> DEVRA CHOISIR UNE ORIENTATION**. Vous aurez alors à **émettre un ou plusieurs vœux**. Ces deux pages, **à conserver jusqu'à l'inscription de votre enfant dans un établissement post 3<sup>ème</sup>** (lycée, lycée professionnel, centre de formation d'apprentis) vous donneront une **vue d'ensemble des SIX MOIS À VENIR** : choix possibles, étapes d'information, traitement des vœux.

**Le choix d'une orientation** doit se faire en fonction des aspirations de chaque élève et de ses résultats scolaires et **est source de multiples interrogations**, pour les parents comme pour les élèves.

⇒ **Depuis la classe de 4<sup>ème</sup>**, votre enfant a bénéficié du « parcours avenir », c'est-à-dire de **séances** de travail et de réflexion destinées à **préparer ses choix d'orientation post 3<sup>ème</sup>** et à élaborer un projet professionnel.

Ces séances ont été **assurées** en particulier par les **professeurs principaux**, et également par la **Psychologue de l'Education Nationale** (anciennement appelée *Conseillère d'Orientation Psychologue*) du **CIO (Centre d'Information et d'Orientation)** de Saintes.

Tout au long de la scolarité au collège et particulièrement durant la classe de 3<sup>ème</sup>, vos enfants peuvent bénéficier d'un accompagnement personnalisé assuré par la Psychologue de l'Education Nationale. Les RV peuvent être pris :

- en vous adressant au service de vie scolaire du collège.
- en vous adressant directement au CIO : 05 46 93 68 55

**Toutefois, L'ORIENTATION POST-3<sup>ème</sup> EST UNE PROCÉDURE COMPLEXE et IL Y VA DE L'AVENIR DE VOTRE ENFANT.**  
**Aussi allons-nous VOUS ACCOMPAGNER, EN 5 ÉTAPES, tout au long de cette période de 6 MOIS.**

- ① Vous êtes **D'ABORD** conviés à la traditionnelle **RENCONTRE PARENTS-PROFESSEURS DU SECOND TRIMESTRE**, fixée très tôt dans le trimestre pour pouvoir vous conseiller (la 1<sup>ère</sup> avait eu lieu le 14 septembre).

**MARDI 9 JANVIER 2018 à partir de 16h00 (sur RV) au collège René Caillie**  
(les informations sur la prise de rendez-vous ont été communiquées aux élèves et parents il y a quelques semaines)

- ② **ENSUITE**, vous êtes invités à une **RÉUNION D'EXPLICATION DE LA PROCÉDURE D'ORIENTATION POST 3<sup>ÈME</sup>**, organisée en collaboration avec Mme SEVESTRE, Psychologue de l'Education Nationale.

**LUNDI 22 JANVIER 2018 À 18H30 au collège René Caillie**

Lors de cette réunion vous seront présentées :

- ⇒ la procédure d'orientation elle-même, qui va se dérouler aux 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> trimestres (30mn).
- ⇒ les différentes poursuites d'études possibles après la 3<sup>ème</sup> (30mn ou plus si questions).

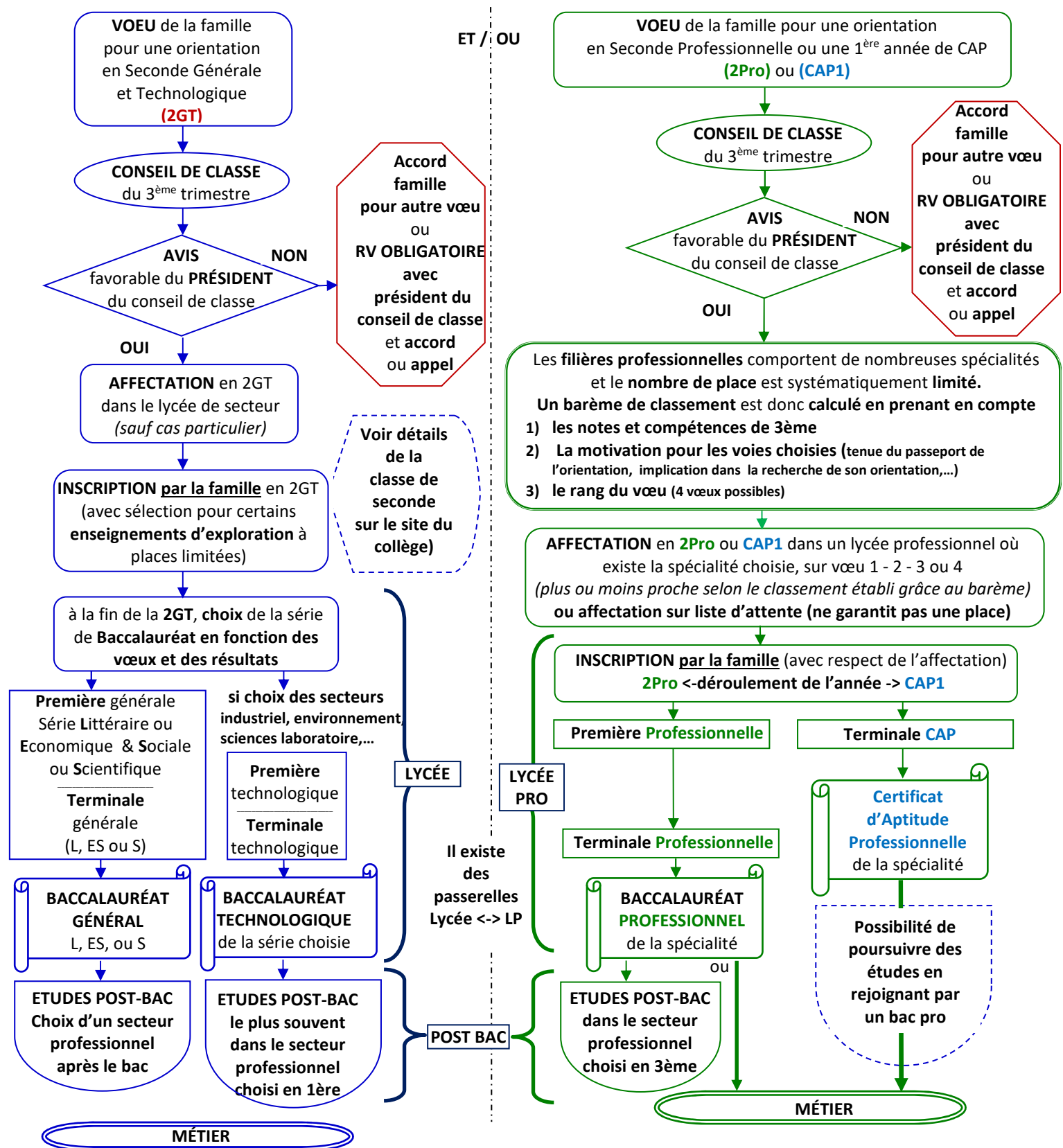
- ③ **PUIS** une **RÉUNION DE PRÉSENTATION DES FORMATIONS PRÉSENTES DANS LES LYCÉES ET LYCÉES PROFESSIONNELS DE SAINTES** animée par les **Proviseurs** ou des Professeurs de ces établissements aura lieu :

**LUNDI 26 FEVRIER 2018 à 18h30 au collège René Caillie**

- ④ **Courant mars 2018** avant les conseils de classe du **SECOND TRIMESTRE**, nous vous demanderons d'émettre les **premières intentions d'orientation** post 3<sup>ème</sup> pour vos enfants, sur une fiche spécifique. Les vœux que vous exprimerez **ne vous engageront pas**. Ils seront simplement examinés par **le conseil de classe**, afin de vérifier si ces intentions provisoires sont en accord avec les résultats scolaires et celui-ci **émettra un avis**. Ceci permettra aux professeurs de vous donner les conseils utiles sur les bulletins trimestriels, ou lors de **Rendez-vous individuels qui vous seront proposés si nécessaire**.

- ⑤ Et enfin, **courant mai 2018**, avant les conseils de classe du **TROISIÈME TRIMESTRE**, nous vous demanderons d'émettre **plusieurs vœux d'orientation définitifs, par ordre de préférence**. **CETTE FOIS, CES VŒUX VOUS ENGAGERONT !** Ils seront examinés par les équipes pédagogiques lors du dernier conseil de classe, début juin, qui accordera ou non à votre enfant une des orientations demandées, par ordre de préférence.

La procédure d'orientation est indiquée ci-dessous :



J'espère vous voir nombreux lors de ces 3 réunions, pour que nous puissions apporter toutes les réponses à vos questions.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Principal  
Rémy PLUYAUT